



Audit Exercice d'évacuation des établissements ERP/ Code du Travail

Objectifs de la formation : *Etre capable de donner l'alerte rapidement. Utiliser les moyens de 1ère intervention pour faire face à un départ de feu. Connaissance du signal d'alarme, des cheminements, de la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.*

Durée: 1/2 journée par session soit 4 heures journée pour le rapport d'évacuation

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques :

- Atelier pratique / Mise en situation réelle
- Lecture de plan et repérage des cheminements
- Audition du signal sonore
- Exercice d'évacuation et consignes auprès des salariés

Validation : Délivrance d'une attestation et rapport.

Règlementation : Art L 231-3-1 et R 232-12-20 du Code du Travail

PROGRAMME DE FORMATION

Théorie :

- La théorie a été enseignée lors de l'Organisation d'Evacuation
- Cet exercice doit être prévu à l'insu du personnel.
- Il sera chronométré par le formateur

Pratique:

- Déclenchement de l'alarme
- Le personnel formé à l'évacuation devra :
 - S'assurer de l'évacuation complète du local,
 - Calfeutrer et mouiller les portes et se signaler aux fenêtres en cas d'impossibilité d'évacuer
 - Guider et accompagner le personnel vers la sortie
 - Déterminer le sens d'évacuation
 - Interdire l'utilisation des ascenseurs
 - Ne pas revenir sur ses pas sans ordre
 - Evacuer dans l'axe en fermant les portes derrière soi, sans les verrouiller
 - Amener les personnes à évacuer vers le point de rassemblement
 - Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant le cahier d'appel lorsqu'il existe
 - Déclenchement de l'alarme
- Débriefing et analyse de l'évacuation
- Un rapport d'évacuation sera rédigé par le formateur, avec ses préconisations.

